

Recours au Règlement

c'est la moindre des courtoisies à l'égard de l'opposition, si l'on veut un débat raisonnable et intelligent, que de lui donner du temps pour examiner le projet de loi qui vient d'être présenté.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je trouve ironique, alors qu'il n'y pas actuellement d'interruption de service, que l'on ait une loi prévoyant la continuation des services postaux. Je pense qu'il est tout à fait raisonnable d'exiger qu'un membre du Cabinet se présente à la Chambre pour faire son travail.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je remercie les différents intervenants de leurs points de vue, mais la Présidence tient à faire remarquer que dans le Règlement, il n'est pas absolument indiqué qu'il y ait nécessité qu'un ministre soit présent pour appuyer le dépôt d'un projet de loi. Par conséquent, je. . .

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

Le président suppléant (M. DeBlois): Oui, l'honorable député d'Ottawa—Vanier sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Avant que vous ne portiez un jugement de ce genre-là, monsieur le Président, je pense qu'il n'y a rien dans le Règlement qui dit non plus qu'un secrétaire parlementaire ou un autre député de cette Chambre puisse appuyer un projet de loi.

La coutume, les traditions, le fonctionnement de cette Chambre ont toujours, toujours demandé, exigé qu'il y ait deux ministres, dont un qui propose et l'autre qui appuie. Et c'est comme cela que ça devrait être, monsieur le Président.

Je vous vois venir, là, et vous allez probablement prendre une décision à l'effet que le secrétaire parlementaire du leader en Chambre peut appuyer la motion du ministre. Mais, monsieur le Président, je vous mets au défi de me démontrer, avant de prendre votre décision, je vous mets au défi de démontrer quel règlement exactement vous invoquez.

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement à la Chambre sur le même rappel au Règlement.

[Traduction]

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais dire une ou deux choses.

La première, c'est que nous procédons conformément à un ordre de la Chambre, que tous les partis ont accepté la semaine dernière. La raison de cela, c'est que nous voulions laisser les négociations se poursuivre pendant la fin de semaine, dans l'espoir d'un accord qui aurait évité

que la Chambre n'agisse comme elle se prépare à le faire aujourd'hui.

La deuxième, c'est qu'il est certain, que nous essayons, par tradition, d'avoir un deuxième ministre, mais je sais qu'à plusieurs occasions il m'est arrivé d'appuyer un projet de loi.

Je vois que nous avons maintenant un ministre, nous allons donc pouvoir continuer.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'attire l'attention du leader parlementaire de l'opposition de ne pas prolonger indûment, puisque, semble-t-il, une solution semble se présenter pour résoudre notre problème. La parole est à l'honorable leader parlementaire de l'opposition.

[Traduction]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais seulement souligner, maintenant qu'un deuxième ministre est arrivé à la Chambre, que nous pourrions passer à la deuxième lecture du projet de loi.

Je ne peux pas accepter que le secrétaire parlementaire laisse entendre que cette question revêt une telle importance alors que le gouvernement n'arrive pas à faire venir, ici à la Chambre, deux de ses ministres à l'heure indiquée, soit midi, pour appuyer le dépôt de ce projet de loi.

J'estime que c'est totalement inacceptable et extrêmement négligent de la part du gouvernement. Il s'y prend bien mal pour solliciter la collaboration des partis de l'opposition, qui ont bel et bien collaboré à chaque étape de ce processus.

Je voudrais donner avis au secrétaire parlementaire, par votre entremise, monsieur le Président, que ce genre de conduite ou de comportement ne nous incite pas beaucoup à collaborer à l'étude de projets de loi, de motions et de toute autre mesure législative parlementaire que le gouvernement souhaitera présenter à l'avenir.

M. Cooper: Monsieur le Président, je ne peux pas accepter que ces propos très sévères restent consignés au compte rendu sans que j'ajoute quelques observations.

Tout d'abord, je voudrais indiquer aux députés de l'opposition, notamment au leader de l'opposition à la Chambre, que nous lui savons certes gré de la collaboration qu'il nous a offerte, et j'espère qu'il continuera en ce sens. Par ailleurs, il sait pertinemment que nous faisons toujours de notre mieux pour collaborer et travailler avec lui.

Il devrait comprendre, comme tous les députés, j'en suis sûr, qu'il y a en ce moment une importante réunion du Cabinet. Quelques ministres ont donc été retardés. Maintenant qu'ils sont ici, il est temps de poursuivre.